



AUTORISATION PARENTALE – DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2023

Je soussigné.e, Madame, Monsieur en qualité de représentant.e légal.e, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat de participation auquel (nom et prénom du ou de la jeune) s'engage :

- Le centre social Val du loir et la municipalité ne seront en aucun cas réputés employeurs des jeunes participant.es à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas, la gratification versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
 - J'autorise (nom et prénom du ou de la jeune) à participer à l'opération « Argent de poche » pendant les vacances scolaires du au et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'espèces.
 - Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur représentant.e légal.e. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du ou de la jeune dans l'opération. Si le.a jeune est amené.e à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale. Le.a responsable légal.e devra également fournir une attestation d'assurance responsabilité civile au nom du ou de la jeune.
 - Le centre social Val du Loir bénéficie d'un contrat d'assurance responsabilité civile lié à ces activités couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre de déroulement des activités.
 - Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports (journaux locaux, sites, blogs, réseaux sociaux...) seront utilisés par le Centre Social Val du Loir et la municipalité pour valoriser les jeunes et les actions mises en place.
-
- J'autorise mon enfant à être photographié, et j'autorise le centre social Val du Loir et la municipalité à diffuser son image dans le cadre cité ci-dessus.
 - Je refuse.
-
- J'autorise mon enfant à être transporté (si besoin) par le personnel du centre social Val du Loir, le personnel municipal ou les bénévoles.
 - Je refuse.

Fait à le
Nom, prénom et signature du représentant.e légal.e, précédés de la mention « lu et approuvé ».